

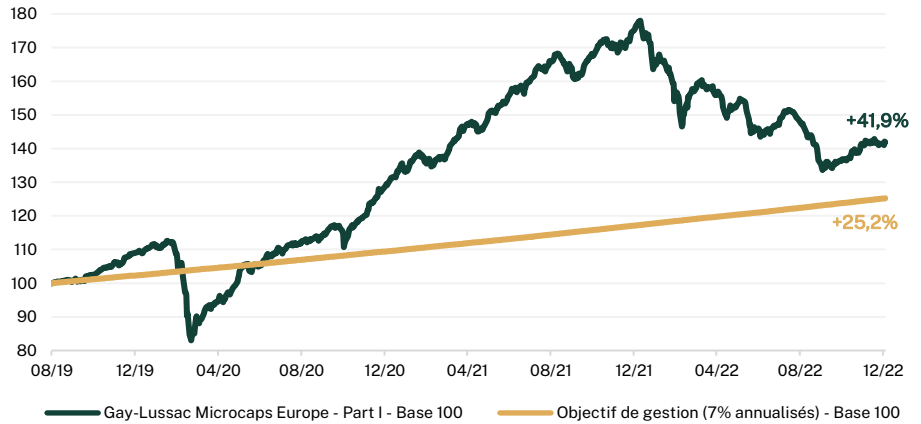
RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part P)	LU2022049022
Code ISIN (Part I)	LU2022049295
Code ISIN (Part D)	LU2022049378
FCP éligible au PEA	Oui
FCP éligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part P	2% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	1% de l'actif net
Frais de Gestion Part D	1% de l'actif net
Commission de surperformance	12% TTC de la performance annuelle au-delà de 7%
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part P)	206,20€
Valeur Liquidative (Part I)	212,85€
Valeur Liquidative (Part D)	\$971,15
Date de création (Part P)	27 août 19
Date de création (Part I)	27 août 19
Date de création (Part D)	8 juin 21
Actif net	61,39 M€

Valeurs à 1 an (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Microcaps Europe
Volatilité	13,41%
Max Drawdown	-24,92%
Beta	0,52
Sharpe Ratio	0,61

Performances et statistiques au 30 décembre 2022



	1M	2022	2021	2020	2019*	Lancement
Part P	0,4%	-20,5%	35,2%	17,4%	8,9%	37,5%
Part I	0,5%	-19,7%	36,4%	18,6%	9,3%	41,9%
Part D	0,9%	-17,0%	17,0%**			-2,9%

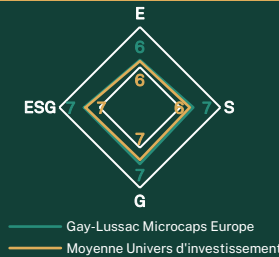
*Lancement des parts P et I le 27 août 2019
**Lancement de la part D le 8 juin 2021

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

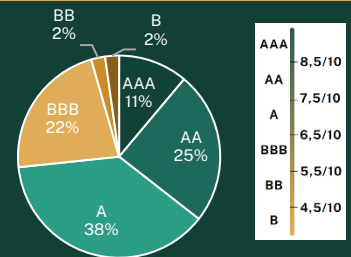
	Gay-Lussac Microcaps Europe* (sur 10)	Univers d'investissement (sur 10)
Note Environnementale	5,89	5,75
Note Sociale	6,64	6,21
Note Gouvernance	7,03	6,52
Note ESG**	6,94	6,75

*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
**La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture du fonds : 83,2% (5,4% MSCI / 77,9% Interne)
Taux de couverture de l'Univers d'investissement : 23% (10% MSCI / 19% Interne)

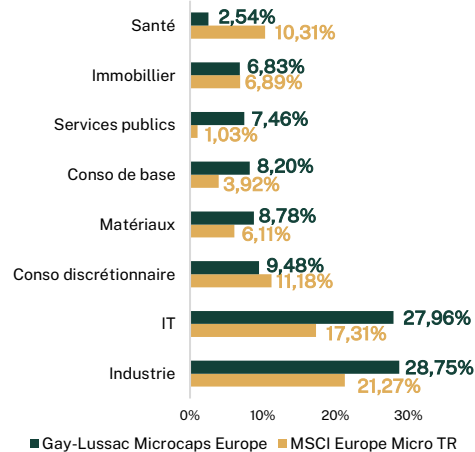
COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



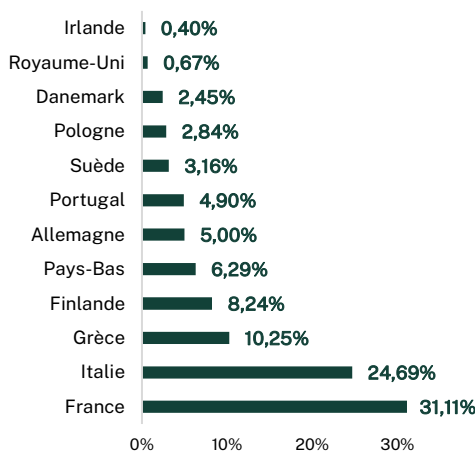
RÉPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



RÉPARTITION PAR SECTEUR (lignes directes)



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE (lignes directes)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCP	Pays
DETECTION TECHNOLOGY	9,0	0,68%	Finlande
TCM GROUP	9,0	1,06%	Danemark
EPSILON NET	8,8	2,10%	Grèce
GREEN LANDSCAPING GROUP	8,6	1,07%	Suède
SARANTIS	8,3	2,17%	Grèce

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

- Une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, au travers d'investissements promouvant des caractéristiques ESG.
- Les thèmes d'investissement définis par le Comité Macroéconomique déterminent la sélection des valeurs dans lesquelles nous investissons.

EQUIPE DE GESTION

Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	



Première signature des UN-PRI en 2010



Supporter du groupe de recherche TCFD depuis 2021

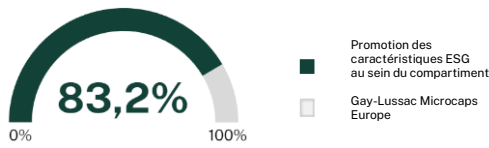


Signataire de l'initiative européenne depuis 2021



Membre du forum de la TNFD depuis 2021

COUVERTURE AUX CARACTÉRISTIQUES ESG



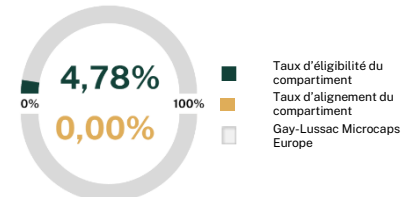
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (8,9% MSCI / 91,9% interne)

ÉLIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 21,8%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du compartiment : 34% (dont 70% de données reportées et 30 de données estimées)

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du compartiment : 34% (dont 25% de données reportées et 75% estimées).

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
DIGIA	2,48	1,40%
UNIPHAR	2,87	0,38%
CATANA GROUP	3,71	0,48%
AMADEUS FIRE	4,50	1,22%
GPI	6,00	2,00%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS

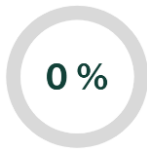
Nom	Intensité carbone*	% actif net
KRIKRI MILK	120,48	3,03%
SARANTIS	69,50	2,17%
AKWEL	68,69	0,49%
ROBERTET	62,86	4,36%
PHARMANUTRA	45,16	1,83%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PIN) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissements dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES



SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée. Taux de couverture du fonds : 20,0%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat à travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.
Source : Science Based Target Initiative